



COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2020

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires.

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Frédéric ANGOT, Annie MEUNIER, Frédéric DARRIBAU, Marie-Christine ANDRIEU, Katia VESSIOT, Julien CHALAYE, Bernard SCULFORT, Mireille FARESSSE, Pascal MARCHESINI, Patricia BEYSSON et Pierrette MEYER

Secrétaire de séance : Pascal MARCHESINI

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2020

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.
Elle indique que la Mairie a reçu une carte de remerciements de Marie-Christine ANDRIEU suite au décès de Gilbert.

1 Dossier VALLIS HABITAT

Mme le Maire fait un récapitulatif des diverses rencontres qui se sont déroulées en Mairie avec les représentants de Vallis Habitat concernant la construction des logements.

En septembre Vallis Habitat a souhaité une rencontre pour la reprise du chantier.

Mme le Maire indique que le dossier administratif n'est pas conforme. Par ce fait, le Conseil n'autorise pas la reprise du chantier dans ces conditions mais qu'il serait envisageable d'entamer des négociations. Refus par Vallis Habitat qui aurait engagé trop de frais.

En novembre, Vallis Habitat souhaite une nouvelle rencontre suite à la réponse du Tribunal indiquant la validité du permis de construire.

Le Cabinet d'avocats, en charge de défendre les intérêts de la commune indique que le permis est valide mais que le dossier administratif est contraire et ne donne donc pas l'autorisation de reprendre les travaux. Voire, oblige même Vallis Habitat à rendre le terrain dans l'état ou il était avant le chantier.

Mme le Maire précise que le sous-préfet a contacté la Mairie afin de prendre connaissance du dossier dans son intégralité, n'ayant qu'une version des faits transmise par Vallis Habitat.

Il a été demandé à la commune s'il était envisageable de revoir le dossier en diminuant le nombre de logements, ce que la Commune avait déjà proposé. Vallis Habitat refusant toutes négociations, il semble inévitable que ce dossier fasse l'objet d'un contentieux.

Le Conseil par 13 voix est pour l'annulation pure et simple du projet. et 2 voix pour une seconde négociation avec Vallis Habitat.

Mme le Maire indique qu'à ce jour il n'y a pas de date fixée pour une rencontre tripartite (Sous-préfecture, Vallis Habitat et Mairie), mais précise qu'une information sera communiquée.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de la Séverine :

Mme le Maire indique que lors du dernier conseil, il avait été abordé la remise en état d'une partie du chemin de la Séverine.

Elle précise que les membres de la commission travaux ayant étudié les devis, avaient décidé de procéder eux-mêmes au rebouchage.

Les travaux vont débuter prochainement.

Personnel :

Mme le Maire indique que l'Adjoint Administratif en Mairie, à l'accueil, a demandé une mutation.

Celle-ci lui est accordée.

La Mairie est toutefois dans l'attente du retour de la commune d'accueil pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaire afin de procéder à son remplacement par recrutement par voie de mutation.

Personnage 3D :

Mme le Maire indique que la subvention a été accordée pour les aménagements sécuritaires. Les personnages ont été reçus aujourd'hui, ils seront posés prochainement.

Il convient de faire le choix concernant les radars pédagogiques.

Eclairage Public : Illumination guirlandes de Noël

Mme le Maire propose l'installation des guirlandes début décembre.

L'entreprise sera contactée

Colis des Anciens :

Mme le Maire indique que la livraison des produits a été effectuée.

Les colis seront confectionnés par les élus qui en assureront également la distribution le samedi 19 décembre à partir de 14h.

Ils seront masqués et respecteront les distances pour la sécurité de tous.

Déshumidification des bâtiments communaux :

Mme le Maire donne lecture des devis reçus concernant la Garderie et le logement communal n° 15, attenant.

Elle précise que le bâtiment, très ancien, en pierre, aurait besoin d'être traité (asséché).

En effet, les peintures refaites récemment, seront à refaire régulièrement si aucun traitement de fond n'est pas réalisé.

L'entreprise interviendra à partir de janvier 2021.

Fibre :

Mme le Maire indique que la Mairie sera raccordée à la fibre le 21 décembre prochain.

Pour l'école il convient d'abord de changer les alarmes. Elle donne lecture du devis.

Les centrales seront remplacées par un seul système permettant un seul contrat de télésurveillance et un seul contrat de maintenance.

Cérémonie du 5 décembre 2020 :

Mme le Maire rappelle que le 5 décembre aura lieu à 11 h le rassemblement sur la Place de la Mairie, suivi d'un dépôt de gerbe au cimetière.

Cérémonie en partenariat avec la Commune de Camaret

Espace France Service :

Mme le Maire indique qu'à compter du 4 janvier 2021 sera mis en fonction le bus France Service.

Dès le jeudi 7 janvier 2021, une permanence sur Travaillan sera assurée de 14h00 à 15h15.

Elle précise toutefois que les Travaillannais peuvent également prendre rendez-vous dans une autre commune aux jours et heures de permanences fixés dans le tableau adressé par la CCAOP.

Celui-ci sera affiché en Mairie.

Repas de Noël :

Comme par le passé, Mme le Maire indique qu'un repas de Noël sera servi aux enfants de l'école, le Mardi 15 décembre 2020.

Un seul service sera assuré car le repas nécessite une plus grande amplitude horaire vu la composition du menu préparé par Véronique. Au menu :

Petits apéritifs festifs – Assortiment de charcuteries – Sauté de chapon sauce normande / Gratin dauphinois, Fromage, Trianon au chocolat maison, Friandises et Fruit).

Formation des Elus :

Mme le Maire indique que les élus peuvent participer à des formations.

Des informations seront transmises par l'AMF.

Consulter également le site :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/droit-a-formation-des-elus-0>

l'APE annonce qu'il sera offert un arbre de Noël à la Mairie.
Celui acheté par la municipalité sera installé et décoré prochainement. L'autre sera installé devant l'école et pourra être décoré par les enfants.

Pierrette MEYER demande ce qu'il en est de la fusion des ASA ainsi que de l'entretien des réseaux. Patricia LISPAL indique que le vote est annulé, pour cause d'erreur sur le nombre de voix pour certains habitants de Camaret. Une assemblée en présentiel sera organisée dans les prochains mois. La future entité devra reprendre l'actif et le passif de chaque ASA.

Bernard SCULFORT demande si la cloche de l'école a été remplacée et si la taille des arbres devant la Mairie est prévue. Mme le Maire indique que la cloche pourra être remplacée et la taille des arbres sera réalisée par Manuel.

Annie MEUNIER demande si le filtrage des élèves au portail du boulodrome doit être maintenu jusqu'aux vacances scolaires. Mme le Maire indique qu'il convient d'attendre le 15 décembre 2020 pour les nouvelles instructions sanitaires.

Annie MEUNIER demande également de l'ombre pour l'aire de jeux. Un murier platane sera planté prochainement.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19h30.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 3 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Pascal MARCHESINI



Travaillan le 3 décembre 2020
Isabelle DALADIER, Maire



Planning des permanences de l'Espace France Services

LUNDI	
7h45 - 8h00	Prise du bus à la CCAOP et départ pour la commune
8h00 - 13h00	Sainte-Cécile les-Vignes
13h00 - 13h45	Pause déjeuner
13h45 - 14h00	Trajet vers Lagarde-Paréol
14h00 - 15h15	Lagarde-Paréol
15h15 - 15h30	Retour à la CCAOP
Temps de travail journalier	7 heures

MARDI	
7h45 - 8h00	Prise du bus à la CCAOP et départ pour la commune
8h00 - 12h00	Piolenc
12h00 - 12h45	Pause déjeuner
12h45 - 16h15	Piolenc
16h15 - 16h30	Retour à la CCAOP
Temps de travail journalier	8 heures

MERCREDI	
7h45 - 8h00	Prise du bus à la CCAOP et départ pour la commune
8h00 - 12h00	Camaret-sur-Aygues
12h00 - 12h45	Pause déjeuner
12h45 - 16h15	Camaret-sur-Aygues
16h15 - 16h30	Retour à la CCAOP
Temps de travail journalier	8 heures

JEUDI	
7h45 - 8h00	Prise du bus à la CCAOP et départ pour la commune
8h00 - 13h00	Sérignan-du-Comtat
13h00 - 13h45	Pause déjeuner
13h45 - 14h00	Trajet vers Travaillan
14h00 - 15h15	Travaillan
15h15 - 15h30	Retour à la CCAOP
Temps de travail journalier	7 heures

 VENDREDI	
8h45-9h00	Prise du bus à la CCAOP et départ pour la commune
9h00-11h05	Uchaux
11h05-11h50	Pause déjeuner
11h50-12h15	Trajet vers Violès
12h15-15h15	Violès
15h15-15h30	Retour à la CCAOP
Temps de travail journalier	6 heures

TOTAL
36H/semaine